

En 1948, le revenu net et le revenu brut des fermes atteignent tous deux un sommet sans précédent; les frais d'exploitation agricole continuent de grimper, de même que les prix payés et touchés par les agriculteurs.

La Commission du soutien des prix agricoles est plus active durant l'année financière 1948-1949.

La loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, importante mesure adoptée en avril 1949, vise le placement des produits agricoles sur le marché interprovincial et dans le commerce international:

"Considérant qu'il importe d'améliorer les méthodes et la pratique employées pour l'organisation du marché des produits agricoles du Canada; considérant que les législatures de plusieurs des provinces ont édicté des lois sur la vente des produits agricoles, localement, dans les limites respectives desdites provinces, et considérant qu'il est opportun de coopérer avec les provinces et d'adopter une mesure à l'égard du placement des produits agricoles sur le marché interprovincial et dans le commerce d'exportation, le gouverneur en conseil peut, par arrêté, autoriser tout office ou organisme auquel la législation d'une province permet d'exercer des pouvoirs de réglementation sur la vente de tout produit agricole, localement, dans les limites de la province, à régler le placement de ce produit agricole en dehors de la province, sur le marché interprovincial et dans le commerce d'exportation, et, pour ces fins, à exercer tous pouvoirs semblables à ceux que l'office ou organisme en question peut exercer quant au placement dudit produit agricole, localement, dans les limites de la province."

Le programme de conservation du sol du gouvernement fédéral a pris de l'envergure en 1948-1949. Le programme courant embrasse de grands projets de rétablissement en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies (loi du rétablissement agricole des Prairies) et les Maritimes.

La loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes a été votée en mai 1948. En vertu d'un arrangement qui entre en vigueur en 1949, le gouvernement fédéral s'engage à s'occuper entièrement des travaux de génie, de la construction et de la reconstruction des principaux ouvrages de protection. Les propriétaires des terrains marécageux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick auront charge du drainage des canaux et rigoles à l'arrière des ouvrages principaux, ainsi que de l'organisation d'associations de propriétaires de terrains marécageux en vue d'améliorer l'exploitation et les méthodes agricoles.

On estime qu'environ 100,000 acres de terre peuvent être asséchées.

**Programmes de production.**—La conférence annuelle entre le Dominion et les provinces, tenue du 6 au 8 décembre 1948, s'est occupée surtout de l'écoulement de la récolte de 1949. Les problèmes internationaux relatifs au change continuent d'entraver le redressement économique et d'empêcher la reprise du commerce pluri-latéral. En général, les programmes visent à maintenir le niveau actuel de la production agricole.

**Revenu de la ferme.**—Le revenu monétaire de la ferme provenant de la vente des produits agricoles (y compris les paiements supplémentaires) s'établit en 1948 à un sommet sans précédent de \$2,470,611,000, 25 p. 100 au-dessus du chiffre de \$1,973,853,000 atteint en 1947. Cette augmentation prononcée du revenu monétaire découle, en partie, du renchérissement des produits de la ferme et, en partie, des ristournes se rattachant aux certificats de participation à l'égard du blé et des versements de péréquation à l'égard de l'avoine et de l'orge.